

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la GAZETTE DE LIÈGE, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser à M. LATOUR, les copies des annonces qu'ils désireront faire insérer dans le Journal MATHIEU LAENSBERGH, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette, réunie au journal Mathieu Laensbergh.

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Petersbourg, le 28 septembre. — L'empereur est arrivé le 11 de ce mois à Penza. Après avoir passé en revue les troupes réunies dans cette ville et aux environs, S. M. en est partie le 16 en parfaite santé, et a continué son voyage pour Orenbourg. Une lettre de Penza donne les détails suivans sur le séjour de l'empereur dans cette ville: « Notre séjour à Penza sera époque. C'était une véritable fête triomphale depuis le 11 jusqu'à cette heure. La ville est charmante; le tems a été constamment beau, mais beau comme il l'est en Italie. Les revues, les manœuvres militaires ont réussi au-delà de toute attente et de toute expression. Un dîner chez l'empereur, où le plus parfait contentement a régné, un autre au camp, qui a terminé les dernières manœuvres, un bal des plus brillans, voilà quelques traits de la résidence de S. M. ici, et dont elle a daigné se montrer entièrement satisfaite. Nous n'avons jamais vu l'empereur mieux portant, et nous l'avons vu continuellement, car tous les jours, dès 5 heures du matin, nous étions à cheval. »

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre particulière.

Madrid, le 30 septembre. — Je vous annonçais dans mon avant-dernière lettre, que l'on s'occupait très-activement au conseil d'état de la discussion des propositions faites pour un emprunt de 300 millions de réaux (200 millions de francs à peu près). Je vous annonce à présent, et je vous le garantis, que cet emprunt a été conclu le 28; trois des premières maisons de banque de Paris Pont obtenu à des conditions très-avantageuses pour les contractans. Il y a eu une assez forte discussion au sujet de la reconnaissance des emprunts contractés par les cortès, des considérations très-graves ont été exprimées pour et contre, mais tous les ministres, un seul excepté, sont convenus qu'en donnant une valeur quelconque aux bons des cortès, on sanctionnerait en partie la révolution dont ils émanaient. Ma première lettre vous instruit avec détail des conditions auxquelles l'emprunt a été contracté. Le peu de vraisemblance de celles dont on parle me ferait craindre de vous induire en erreur en vous les rapportant.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 octobre. — Nos journaux commentent maintenant, chacun à sa manière, la proclamation du gouvernement ionien contre les Grecs. *The Globe* and *traveller* dit qu'il n'a pu croire à l'authenticité de cette pièce d'après ce qu'en avaient rapporté les feuilles des Pays-Bas mais que le *no. du Constitutionnel* de Paris qui contient cette proclamation textuellement, l'a bien obligé d'y croire. Il termine son article en ces termes: *Nous espérons pour l'honneur du nom anglais qu'on fera paraître sous peu une explication et une rétractation de ce document. Le Courrier au contraire défend cette mesure.*

— Le roi a conféré la dignité de baron du royaume-uni au très honorable Percy Clinton Sidney, vicomte Strangford, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. à la Sublime Porte Ottomane, sous le titre de baron Strangford, de Clontart, dans le comté du Dublin.

M. Macdonald, ci-devant consul de S. M. à Alger, est arrivé de Gibraltar sur paquebot le *Nocton*.

— Le nouvel acte du parlement concernant une diminution du droit de timbre sur divers actes judiciaires, est en vigueur depuis hier. La réduction est considérable, particulièrement sur les actes des cours ecclésiastiques. La réduction, sur les copies des testamens et codiciles seulement, sera d'un shelling sur chaque feuillet contenant 90 mots.

— On a publié hier des états comparatifs du revenu public pour les années échues le 10 octobre 1823 et le 10 octobre 1824, et du même revenu pour les trimestres échus aux mêmes époques. Il résulte du premier état, qu'au 10 octobre 1823, le revenu était de 49,216,021. Ainsi, malgré la forte diminution d'impôts qui a eu lieu dans les douze mois échus avant hier, il y a une augmentation de revenu montant à 1,184,001 liv. L'état du revenu dans le dernier trimestre n'est pas moins satisfaisant. Quoiqu'il y ait une diminution de droits de 372,500 liv.; cependant la différence entre la recette de ce trimestre et celle du trimestre correspondant de 1823, n'est que de 12,500 liv.

— On annonce que la grande jonction de la Tamise et de la Medway sera opérée incessamment par le plus grand canal

souterrain que l'on connaisse. Le souterrain, aura 22 pieds de large, au niveau de l'eau, et huit pieds de profondeur d'eau dans les hautes marées, 24 pieds et demi d'élévation au-dessus de la surface de l'eau dans le centre de l'arche, avec un chemin de cinq pieds de largeur pour le tonnage, fermement protégé par le moyend'une grille en fonte et en bois. La longueur entière de ce canal, depuis la Tamise jusqu'à la Medway, n'est que de sept mille et un quart; et par cette très-courte ligne, on évite la navigation autour du Nore, qui est longue, ennuyeuse et souvent même dangereuse, et on abrège la route d'au moins 40 à 50 milles. Il est évident qu'il en résultera des avantages incalculables pour le commerce de l'intérieur.

— On ne parle dans les cercles de Londres que de l'affaire du banquier Faunt-Leroy, qui a fait des faux pour la somme de 200 mille livres sterling, et occasionné la faillite d'une maison de banque. Chaque mot du prévenu est répété avec empressement. On a cherché surtout à savoir s'il dort, s'il a de l'appétit, et s'il prend le thé comme à l'ordinaire. On a été jusqu'à trouver une espèce de ressemblance entre ce banquier et Bonaparte.

— Un berger de Milton (comté de Kent) a trouvé dans les champs un ballon, dont la nacelle renfermait le corps inanimé d'un homme. On reconnut que c'était celui d'un jeune homme de 25 ans, que le crâne était brisé et le bras droit fracturé. Quelques papiers trouvés sur lui ont fait connaître qu'il se nommait Grimshaw et demeurant à Northampton.

— On a reçu d'heureuses nouvelles des vaisseaux de découverte. Ils sont entrés dans les glaces avec toute apparence de pouvoir aller en avant, attendu que le tems est beau et la côte assez dégagée. Voici l'extrait d'une lettre de l'agent de Lloyd à Hull, qui donne cette nouvelle à la date du 7 octobre :

« Le *Mary-Frances* vient ici du détroit de Davis.

« M. Wilkinson, capitaine de ce navire, rapporte qu'il a vu, le 17 juillet, les bâtimens de découverte engagés dans le milieu des glaces par le 70 d. 20. Ce capitaine entra lui-même dans la glace le jour suivant par le 66 d. 20 et s'avança le 20 jusqu'à la terre de l'ouest (*West-Land*), où il resta jusqu'au 9 septembre. Il mit ensuite à la voile pour l'Angleterre, après avoir pris treize baleines. Il se trouvait alors presque à la hauteur de la baie de Lancastre, et il rapporte que l'expédition de découverte avait une perspective très-favorable de pouvoir s'avancer plus loin, attendu que le tems était beau et la côte extraordinairement libre de glaces. Comme il n'a plus rencontré les bâtimens après qu'il eut franchi la barrière de glaces, l'on ne saurait douter que leur traversée n'ait été également favorable. Le *Mary-Frances* et le *William-and-Ann* étaient les seuls baleiniers qui eussent franchi la barrière au mois de juillet; les autres bâtimens destinés pour la pêche ayant tenté le passage dans une latitude plus élevée, n'y ont réussi qu'au mois d'août.

— Des dépêches du général sir A. Campbell, en date du 19 mai, annoncent que les troupes anglaises se sont emparées de la ville et forteresse de Rangoon et de l'île de Cheduba, sans avoir essuyé aucune perte. On y a trouvé dix Européens qui avaient été faits prisonniers par les Birmans. Le jour où le *Mary Ann* a quitté Bombay, on y avait reçu des avis qui annonçaient que les Birmans s'étaient emparés de Chittagong, à la suite d'une attaque dans laquelle les Anglais avaient perdu 500 hommes. On croyait que cette ville serait promptement reprise, une division d'infanterie et d'artillerie ayant fait voile de Madras le 9 juin, avec cette destination.

— Il a été reçu hier des lettres d'Alexandrie en date du 3 août. Elles donnent des détails sur le départ de l'expédition égyptienne qui est partie de ce port du 16 au 20 juillet. La peste avait cessé à Alexandrie et au Caire; mais on estimait que depuis le mois de février jusqu'à celui de juillet elle avait emporté 15,000 victimes.

AFFAIRES DE GRÈCE.

GOVERNEMENT PROVISOIRE DE LA GRÈCE.

Le corps exécutif séant à Missolonghi aux amiraux, capitaines et aux marins de la flotte grecque.

« La nation entière se réjouit avec le gouvernement de vos nouveaux exploits. Pleine d'enthousiasme dans ses expéditions contre l'ennemi, elle glorifia en commun le Très-haut qui est le protecteur de la patrie et du christianisme. Votre enthousiasme et votre union promettaient à la nation entière toutes ces victoires; et elle s'attend qu'étant toujours d'accord, vous en remporterez contre l'ennemi de plus éclatantes

pour votre propre louange et pour la gloire de la patrie. Le gouvernement, pour soutenir par ses coopérations l'enthousiasme qui vous enflamme, a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre en état de défense les îles d'Hydra et de Spezzia, en y envoyant une force en hommes suffisante. C'est pour cela que vous autres, de même vos braves marins, ne devez vous soucier que de la destruction de la flotte ennemie. Sachez, messieurs, que le salut de la nation ne dépend cette année-ci que de votre bravoure, et soyez sûrs que votre union la sauvera du danger qui la menace. Au nom de Dieu ! pour l'amour de la patrie ! que votre enthousiasme ne se refroidisse en aucune sorte ! et que votre union ne se rompe pas ! ce serait le coup le plus mortel pour nous ; et c'est à quoi notre ennemi s'attend de notre part. Méhémet-Ali tâchera, par des moyens frauduleux et par de belles promesses, de semer entre vous la discorde pour parvenir à ses buts ; il se promet de vous tenter par l'appât des butins qu'il a mis exprès dans plusieurs de ses bâtimens pour vous faire donner dans ses pièges. Il a en vue, une fois que vous serez occupés des butins avant l'attaque, de prendre bien son tems pour nous soumettre. Veillez donc, et montrez-vous magnanimes en méprisant ces butins pernicieux, et ne vous inquiétez que de fonder sur l'ennemi : que la gloire soit l'unique objet de votre envie. Lorsque vous aurez triomphé contre l'ennemi, c'est alors que vous aurez un riche butin à partager, et certainement que vous aurez des richesses. Vous avez le gouvernement qui étant maintenant affermi par la grâce de Dieu, et pourvu de moyens pécuniaires, saura récompenser celui qui aurait obéi à ses supérieurs, comme celui qui aurait fait quelque action éclatante, et punir à tems les insubordonnés.

» Le président, George Conduriotti, Panagiotti Botasssi, Jean Colletti, Anagnosti Spellotaki.

Le secrétaire gén. prov., P. G. Rodias.

Trieste, le 3 octobre. — Des nouvelles de Corfou du 20 septembre, prétendent que l'amiral grec Miauli a attaqué la flotte égyptienne à Zéa, d'où elle voulait opérer un débarquement près d'Athènes, qu'il lui a brûlé trois frégates, s'est emparé de plusieurs petits bâtimens de guerre et de 80 transports, et que le reste a été dispersé. Le bruit courait même qu'Ibrahim-pacha se trouvait à bord d'une frégate incendiée. Le même bruit a couru à Smyrne, avec quelques variantes. (Extrait de la Gaz.-Uni.)

La chute du grand-visir Ghalib fait sur les esprits, à Constantinople, une impression fâcheuse. On était satisfait de son administration. Le pacha de Silistrie, arrivé incognito, le 12 au soir, à Constantinople, s'est retiré toute la journée du 13 dans la maison de campagne de l'intendant de l'amirauté qui partage avec le sélictar la faveur du monarque. Le hattif-chérif, adressé par sa hauteur au nouveau grand-visir, accuse Ghalib-Pacha de présomption. Le nouveau grand-visir a, dit-on, beaucoup de courage et de fermeté de caractère. Toutes les nouvelles sinistres fondent à la fois sur le diwan. Il ne peut plus cacher au peuple de Constantinople que les Persans ont repris les armes. Le pacha de Silistrie est destiné à prendre le commandement des troupes que l'on rassemble à la hâte dans les environs de Bagdad. La flotte égyptienne est véritablement attaquée d'un scorbut si malin qu'il peut être assimilé à la peste. Toute la cavalerie a perdu ses chevaux.

FRANCE.

Paris, le 13 octobre. — Le roi a présidé le conseil des ministres qui a duré depuis midi jusqu'à trois heures et demie.

— Il circule en ce moment une liste de membres d'un nouveau ministère.

— Hier, le vicomte de Granville, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. britannique près S. M. le roi des Pays-Bas, a présenté au roi, en audience particulière, une lettre de son souverain sur le double événement de la mort de Louis XVIII et de l'avènement au trône de S. M. Charles X.

— Deux officiers supérieurs appartenant à l'armée d'occupation, ont été rayés des contrôles de l'armée pour avoir favorisé la contrebande.

— M. Cannois, graveur, a été traduit aujourd'hui sur les bancs de la police correctionnelle, prévenu d'avoir frappé une médaille à l'effigie de M. La Fayette.

M. Cannois n'ayant pas fait choix d'un défenseur, le tribunal sur sa demande, renvoie la cause à la huitaine.

— M. le comte-amiral baron Desrotours a quitté Toulon avec le vaisseau le Trident, les frégates l'Amphitrite, l'Armide et l'Hermione. Ces quatre bâtimens se rendent à Cadix, ainsi que le vaisseau le Santi-Pétri, qui a mis sous voile ce matin. Il paraît qu'après un séjour de courte durée à Cadix, le Santi-Pétri, le Trident et l'Hermione iront à Brest, et qu'ils y seront désarmés ; la frégate la Junon sera désarmée à Toulon.

De tous les bâtimens de l'escadre d'évolutions commandée par le vice-amiral Duperré, il ne reste plus à Toulon que les frégates l'Amazone, la Junon, le brick le Zèbre, les goélettes la Dauphinoise et la Fauvette. Les frégates la Vénus, la Vestale, la Nymphé et la Thémis sont parties le 26 septembre, sous le commandement de M. Cuvillier, capitaine de vaisseau ; elles vont à Brest pour y prendre des troupes destinées à relever les garnisons des Antilles françaises.

Le vice-amiral Duperré, et le contre-amiral Roussin sont attendus à Paris.

— Le journal de Cadix, en annonçant la vente de 3400 fanègues de blé, appartenant à l'armée française, contient textuellement l'annonce suivante :

« A vendre une négresse, âgée de 14 ans accomplis, née à la Havane ; elle sait coudre et blanchir parfaitement ; elle est bien portante et sans défaut. Celui qui voudra en faire l'acquisition, s'adressera au Port Ste-Marie, rue Ste-Lucie, n° 9. »

Cours de la bourse du 13 octobre. — 5 p. c. consol. 102 fr. 50 c. Empr. royal d'Espagne, 59 1/8 ; act. de la banque, 1970. Le cours à 3 h. 1/2 était à 102 fr. 70 c.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 15 octobre. — Nous sommes autorisés à informer nos lecteurs que le salon de Bruxelles sera ouvert au Musée dimanche prochain 17 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à trois heures après-midi, mais exclusivement pour les autorités, les membres de la société royale et pour les artistes qui ont exposé. Le public y sera admis le lendemain 18 et jours suivans, aux mêmes heures, jusqu'à sa clôture.

— Le célèbre ingénieur William Congrève se trouve en cette ville depuis quelques jours.

— Le Marché-aux-Grains de Bruxelles est peu fourni aujourd'hui. On explique cette circonstance par l'espoir que les cultivateurs ont conçue d'une hausse prochaine dans les prix des céréales.

LIÈGE, LE 16 OCTOBRE.

On assure que le gouvernement s'occupe de nouvelles dispositions tendantes à modifier l'impôt mouture.

(Journ. de la Belgique.)

— Le 4 octobre, on a célébré à Mayence une fête en l'honneur de Guttemberg, inventeur de l'imprimerie. Cette fête se terminait par un souper pendant lequel un des convives recut le *Moniteur* du 30 septembre. Il se lève aussitôt, demande le silence et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vider cette coupe à la santé du roi de France, qui vient par une ordonnance solennelle, de rendre à sa patrie la liberté de la presse. »

A ces mots, l'enthousiasme devint général et tous les convives s'écrièrent le verre à la main : *vive Charles X ! toute la salle et bientôt toute la ville retentirent de vivat !*

(Constitutionnel.)

Cette fête a eu lieu à propos de l'inauguration du monument que la société du Casino a fait élever à l'ancienne demeure de Jean Gensfleisch de Guttemberg, où elle se rassemble, et qui porte toujours le nom d'*hôtel de Guttemberg*. Tous les ouvriers des imprimeries se sont rendus processionnellement au lieu où est érigé le monument.

— L'ÉTOILE publie aujourd'hui de nouveaux détails, sur l'assassinat commis dans le bois de Vincennes. (Voyez n. d'hier.)

Nous croyons savoir que Mme Malservais, qui a été arrêtée comme complice de Papavoine, est étrangère à ce crime. D'après la version qui nous a été communiquée, elle serait partie de Paris en fiacre avec un jeune homme de ses connaissances, dimanche matin : le fiacre qui les a conduits, les aurait descendus à la porte St-Mandé. On ajoute que le jeune homme est allé à Saint-Mandé pour affaires qui le concernaient, et que la dame a continué sa route dans le bois pour aller attendre dans un café de Vincennes. C'est dans la route qu'elle a rencontré et embrassé les deux enfans de M. Gerbaud fils quelques minutes avant que le crime ne fut consommé. Elle s'est effectivement rendue à Vincennes dans un café indiqué, où elle a été bientôt arrêtée sur la clameur publique, et d'après l'indication de la mère, qui a déclaré qu'une dame vêtue de rose avait embrassé ses enfans un instant avant l'assassinat. Peu de tems après, le jeune homme qui l'avait accompagnée vint la rejoindre au café, où il la trouva arrêtée.

Hier matin, Papavoine a été conduit à Vincennes. M. Miller, substitut du procureur du roi, et M. Desmortier, juge d'instruction, s'y étaient transportés. Ce prévenu a été conduit à la mairie, où étaient déposés les cadavres des deux innocentes victimes. L'autopsie a été faite en sa présence, et il n'a point montré la moindre émotion. Le père et la mère des deux victimes étaient présents et fondaient en larmes. On a reconnu sur les vêtements de Papavoine des taches présumées être de sang.

Cet homme se renferme dans une dénégation absolue, et montre le sang-froid le plus imperturbable.

M. le procureur du roi s'est transporté dans le bois de Vincennes, où il a fait faire des recherches actives pour tâcher de découvrir l'instrument du crime.

— Serait-il vrai, comme on l'assure, que M. Corbières a été tout surpris d'apprendre par le *Courrier français* que M. Legendre est un savant célèbre, dont la France s'honore aux yeux du monde entier ? Il ne faut pas croire à tout ce que l'on dit. Pourtant nous nous souvenons d'un trait qui semble prouver que l'on peut être ministre de l'intérieur et n'avoir pas une connaissance fort étendue des hommes et des choses. M. Letourneux, l'un des prédécesseurs de M. Corbières, dinant un jour chez M. de Talleyrand, son collègue du tems du directoire, celui-ci qui savait que ce jour même le ministre de l'intérieur avait été visiter le Jardin des Plantes, lui demanda s'il avait vu Lacépède, alors administrateur de cet établissement. « Non, répondit naïvement le ministre, mais j'ai vu la girafe. » Des éclats de rire universels apprirent au bon Letourneux l'étrange erreur dans laquelle il était tombé.

(Correspondance particulière.)

Paris, le 8 octobre.

Quelques hommes marquans du parti dit de l'opposition ont, dernièrement été accueillis par le roi avec distinction. Il a adressé entr'autres les paroles les plus flatteuses à M. Casimir-Perrier. Les généraux Excelemans, Grouchy, Lecotte, etc., se louent aussi hautement de leurs réceptions. Le souverain paraît attacher le plus grand prix à la popularité ; aussi en reçoit-il partout sur son passage de fréquens témoignages. Les Parisiens qui se plaisent toujours aux jeux de mots, disent que le roi a été enchanté de son entrée à Paris parce qu'il a plu. Il pleuvait en effet à verse ; mais c'était de plaisir qu'il s'agissait, n'importe le tems qu'il fit, il a plu.

On parle de nouveau et plus que jamais d'un changement de ministère et même de la prochaine dissolution des chambres. Si S. M. Charles X désire de la popularité, certes aucun acte ne lui en assurera une plus grande que celui-ci. Le scandale des dernières élections dictées par les préfets et agens du pouvoir, a révolté toute la France. Cependant j'ai doute encore que cette mesure soit prise de suite. M. de Villèle lutte toujours, avec une adresse consommée, contre tous ses ennemis. C'est un homme d'esprit et à grands moyens : il possède une fortune qu'on évalué dans le public à 15 ou 16 millions (quelques exagérés la portent bien au-delà), il désire vivement se maintenir en place, et a encore en portefeuille quelques plans financiers, très utiles selon lui, à l'état. C'est d'ailleurs le ministre le plus accommodant, il consentira volontiers au sacrifice de ses collègues Corbière et Peyronnet, objets comme lui de l'animosité publique ; il céderait même la présidence du conseil des ministres, à quelque grand seigneur d'un nom plus illustre, pourvu que les finances lui restent. Il veut mourir debout, comme l'empereur Vespasien.

(C. des P-B.)

Liège, le 16 octobre.

Monsieur le rédacteur,

La direction des spectacles a traité avec Mr. Martin ex-acteur sociétaire du théâtre royal de l'opéra-comique à Paris, pensionnaire de S. M. le roi de France pour un nombre déterminé de représentations qui ne pourraient avoir lieu si le public ne consentait à ce que la troupe telle qu'elle est en ce moment ne seconde de son mieux cet artiste justement célèbre. Je m'occupe du remplacement de Madame Renel Philibert dans l'emploi de première chantense à roulades ; j'ai écrit et fait écrire tant à Paris que dans les principales villes de France ; j'ai quelques espérances, mais en attendant qu'elles se réalisent je supplie le public de vouloir bien ne pas m'obliger à interrompre le cours des représentations théâtrales du moins jusques au départ de Mr. Martin, ce à quoi je serais réduit si je ne devais plus compter sur son indulgence. Les bornes d'un journal et celles d'une affiche sont insuffisantes pour y insérer ma correspondance avec divers agens de théâtres et plusieurs artistes ; je m'estimerais heureux que Messieurs les habitués du spectacle voulussent bien faire choix de quelques-uns d'eux pour vérifier cette correspondance, ils demeureraient convaincus que

depuis plus de six mois, je fais tout ce qu'il est humainement possible de faire pour donner à la ville de Liège un spectacle digne d'elle; si je n'y parviens pas j'aurai la satisfaction intérieure de n'avoir rien à me reprocher et de posséder de quoi répondre victorieusement aux personnes qui me prêtent des intentions, des arrière-pensées, que je n'ai jamais eues et que je n'aurai jamais.

Une lettre insérée dans votre journal, des craintes inspirées à Mlle. Amélie tout déterminée à exiger de moi la rupture de son engagement de jeune première chanteuse à roudades dont les rôles font partie aujourd'hui du domaine des Philis, Boulanger; Rigaud Pallar, pour lesquels elle avait été primitivement engagée et dont elle a joué une grande partie l'an dernier et tout cet été à Spa avec succès: j'avais cru suppléer ainsi, en engageant deux chanteuses, à ce que je ne pouvais absolument trouver dans une seule, je croyais en offrant au public dans cet emploi une jeune personne dont il a encouragé les essais, dont l'indulgence a développé le talent naissant, dont les succès sont son ouvrage, je croyais, dis-je, avoir des droits à son indulgence dans une position extrêmement difficile et qui nuit de l'impossibilité de former une troupe absolument complète pour une entreprise théâtrale de 5 mois, car les abonnements n'ont que cette durée. Je me suis trompé: mais Mlle. Amélie ne doit pas être victime de mon erreur en s'exposant à des signes de mécontentement auxquels le public de Liège ne l'a point habituée; je résilierai son engagement, sauf le tems moral de la remplacer que je supplie le public de vouloir bien m'accorder.... Si ce remplacement ne peut s'effectuer, je serai la seule victime et subirai mon arrêt sans me plaindre: il est aisé de prévoir qu'elles en seront les suites.... Les abonnements ne commencent que le mois prochain: que l'on s'attende jusqu'à cette époque.

Agréer, etc. JAUSSERAND.

Visé, le....

Monsieur le rédacteur,

Au moment où dans votre ville les expressions de la reconnaissance publique s'adressent au gouverneur pour la sollicitude avec laquelle il encourage l'instruction supérieure, permettez-moi d'être l'interprète des sentiments de gratitude qui animent les habitants de Visé, appelés à recueillir aussi les avantages d'une instruction soignée, dans un nouvel établissement dû à cette même sollicitude qui encourage et même vivifie tous les genres d'enseignement et qui ne regarde point l'ignorance comme le patrimoine nécessaire de telle ou telle classe. Quelques détails sur le nouvel établissement d'instruction fondé dans cette commune parleront plus haut que tous les éloges.

Il existait à Visé un vaste bâtiment autrefois occupé par des religieuses du St-Sépulchre, qui se consacraient, non-seulement aux devoirs de leur état, mais aussi à l'instruction. Une d'elles vivait encore; mais son âge très-avancé ne lui permettant plus de veiller à la conservation de cet établissement, ni à l'enseignement, ce couvent, déjà désert, menaçait de tomber en ruines et allait devenir un des domaines de l'état, lorsqu'en 1816, M. le baron de Floca, maire de Visé, conçut et soumit à Sa Majesté un projet tendant à rendre ce couvent à l'instruction publique: ce fonctionnaire fut parfaitement secondé par ses successeurs; et le Roi céda cet établissement et tous ses revenus à l'instruction, y fit nommer des instituteurs, un conseil d'administration et un prêtre chargé de la partie religieuse de l'instruction.

Le conseil d'administration fait actuellement dans cet établissement des réparations telles que déjà, par sa situation, son étendue, sa disposition intérieure, il devient un des locaux les plus propres à l'objet auquel il est destiné.

Les quatre ailes du bâtiment forment un carré dont la diagonale est de 50 toises. Il est destiné aux récréations et aux exercices du corps.

Ses quatre côtés sont terminés par le mur des corridors qui reçoivent le jour du carré par trente-quatre arcades vitrées. Ces corridors conviennent particulièrement pour abriter les pensionnaires pendant les heures de récréation.

Quatre salles de 30 à 40 pieds de longueur parfaitement éclairées servent de classes pour les élèves internes et les externes.

Le réfectoire, la salle d'étude et le cabinet du principal présentent, surtout pour la surveillance des pensionnaires, des avantages tels que ceux-ci sont toujours sous les yeux du maître, et du principal. Ces trois salles sont liées entr'elles par des portes de communication.

La partie supérieure du bâtiment est coupée de deux côtés par un grand corridor le long duquel se succèdent 43 petites chambres très-propres, bien aérées, et d'où l'œil plonge au loin dans une vaste plaine et entre les montagnes qui s'élèvent sur les rives de la Meuse.

Le troisième côté du premier étage forme un grand dortoir et le 4^e. au-dessus des classes présente deux grandes salles qui servent à la réunion du conseil d'instruction.

Une belle église termine la façade de l'Est. Elle sera desservie par le prêtre affecté à la partie religieuse de l'enseignement.

Un jardin vaste et agréable où les pensionnaires peuvent se récréer, et cultiver eux-mêmes des plantes ajoute encore à tous les avantages qu'offre cet établissement.

Les langues, la littérature et la poésie française, le hollandais, la mythologie, l'histoire, la géographie, le dessin, les mathématiques et les éléments de physique, tels sont les objets de l'enseignement. Je suis etc.

Jardin géographique, ou Mappemonde de dix arpens de terre.

On lit dans un journal américain l'article suivant:

« John Hill, de Baltimore, a fait une proposition fort étrange dans un mémoire présenté au congrès; il demande dix arpens de terre et un capital de 10,000 dollars pour les frais d'établissement, afin d'ériger un jardin géographique dans la ville de Washington.

« Cette proposition paraît très-utile, en ce que cette méthode couvrira de fleurs le chemin aride des sciences, en faisant un agrément à la jeunesse, de l'étude nécessaire de la géographie et de la topographie. Ce plan sera particulièrement convenable; en ce qu'il servira (vu la réduction nécessaire des distances) à graver profondément dans la mémoire toutes les positions géographiques de quelque importance du globe terrestre. Le plan de cette mappemonde naturelle sera ainsi qu'il suit:

« On établira le jardin géographique à Washington, proche du capitol; toutes les parties du globe y seront tracées exactement; les lits des mers, rivières, golfes, baies et lacs seront représentés en hauteur au-dessus de la mer; sur une échelle proportionnée au plan général; les lits des mers et des rivières seront sablés; les terres, par contre, plantées des différentes productions du règne végétal, le tout en proportion avec la grandeur générale, et les hauteurs des montagnes; les chaînes de montagnes seront composées des mêmes mélanges terrestres ou métalliques que dans leur état naturel.

« Le tracé des rivières, canaux, etc., aura lieu mathématiquement, ainsi que tout le reste, et conformément à leurs sinuosités sur le globe même, et avec leurs rivages plats ou escarpés.

« Les lits des mers s'y trouveront creusés de manière que l'on pourra à volonté les remplir d'eau, et ainsi le globe terrestre sera représenté naturellement sur une échelle réduite.

« En cas que ce plan soit exécuté sur la projection de Mercator, en dix arpens de grandeur, alors les lacs Erié et Ontario auront huit pieds de long, et les Etats-Unis, depuis l'Atlantique jusqu'au grand Océan, présenteront une largeur de 160 pieds. Chaque empire, royaume, état ou province, sera scrupuleusement limité, et les positions de toutes les grandes villes ou points remarquables du globe, s'y trouveront à leur place.

« On y marquera même les parallèles et les méridiens, l'équateur et les tropiques, etc. On doit avouer qu'une pareille carte aura beaucoup d'avantages sur celles en papier, et la grandeur de l'échelle permettra un très-grand détail; d'un seul coup-d'œil, pour ainsi dire, on y embrassera l'élévation respective de tous les pays en rapport entr'eux, et les endroits le plus en situation propice pour établir de nouveaux canaux ou chaussées, etc. Ainsi, par une promenade de quelques heures sur cette mappemonde, on apprendra mieux la géographie que par l'étude de plusieurs années.

ENIGME.

Je suis difficile à trouver
Et plus encore à conserver:
Les curieux, pour me connaître,
Avec grand soin me font la cour;
Mais mon destin me défend de paraître,
Car l'instant où je vois le jour
Est l'instant où je cesse d'être.

Le mot de la dernière énigme est *Toise*.

ADJUDICATION de deux parties de la route royale de la Vesdre, comprise entre Pepinster et Verviers, et Pepinster et Theux.

En vertu des arrêtés de Sa Majesté du 26 août 1824, n° 157 et 158, il sera procédé le jeudi 28 octobre courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, par devant M. le Gouverneur de la province, et MM. les membres de la commission des actionnaires, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et sous l'approbation ultérieure du ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat, à l'adjudication des travaux pour la construction des deux susdites parties de route.

La première de ces parties est divisée en deux lots pour la route même:

- 1^{er} Lot, de Pepinster au pont du Purgatoire près d'Ensival.
- 2^o Lot, du pont du Purgatoire à Verviers.
- Le 3^e Lot, comprend les travaux d'art à faire sur toute cette partie de route.

La seconde de ces parties est divisée aussi en deux lots pour la route même:

- Le 1^{er} Lot, de Pepinster au pont de Chinhé en aval de Jusleville.
- Le 2^o Lot, du pont de Chinhé jusqu'à la route actuelle de Verviers à Theux.

Cette partie comprend encore divers travaux d'art qui forment deux autres lots divisés comme les deux précédents.

Cette adjudication se fera par soumission et aux enchères. Les devis et pièces d'après lesquels l'adjudication aura lieu sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, à ceux des gouvernements des provinces du Brabant méridional, de Namur et de Limbourg, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, de MM. les commissaires de districts, et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires, à Liège, porte St-Léonard, n° 244, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

L'adjudication de la partie de la même route de Verviers à Dolhain-Limbourg sera annoncée très-incessamment.

A Liège, le 14 octobre 1824.
Le Conseiller d'Etat, Gouverneur de Liège, Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, Comte LIEDEKERKE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

UNIVERSITÉ ROYALE DE LIÈGE. — Adjudication de travaux.

Samedi 23 octobre 1824, à midi, il sera procédé à l'hôtel de la régence, dans la salle ordinaire des ventes, à l'adjudication publique et au rabais, des travaux d'amélioration, d'entretien et de réparations ordinaires des bâtiments de l'université.

Les soumissions devront être remises au secrétariat de la régence la veille de l'adjudication; entretiens les amateurs pourront y prendre connaissance des devis et cahier des charges, tous les jours, depuis dix heures du matin, jusqu'à midi.

TAXE DU PAIN. — Du 9 octobre.

PAIN DE	Seigle.	3 s. 3 l.
	Ménage.	6 s. » »
	Blanc.	8 s. 3 l.

Cette taxe est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 15 octobre.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon, 1 homme, 2 femmes; savoir:

Joseph Joassart, âgé de 66 ans, ouvrier tanneur, rue des Ecoliers, cél.

Elisabeth Conrard, âgée de 49 ans, revendeuse, rue Grand-Henri, épouse de Nicolas Bernimolin.

Marie-Agnès Duchateau, âgée de 19 ans 4 mois, journalière, rue sur la Fontaine, épouse de Lambert-Hadelain-Philippe-Joseph Debelvaux.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche, 17 octobre 1824, la première représentation de la FAMILLE DU PORTEUR D'EAU, Le CALIFE DE BAGDAD, et EDMOND ET CAROLINE.

Lundi, 18 courant, LE CONSCRIT.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TAXES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LIÈGE.

L'inspecteur informe le public que lundi prochain, 18 courant, aux deux heures de relevée, il fera vendre, à l'entrepôt de l'administration, situé à St-Thomas, par le ministère de M. LEBRUN, courtier de commerce, les objets suivans :

N° 1. — 4 pièces et une feuille vin de Bordeaux.

N° 3. — 1 pièce vin idem.

1 tonneau vin blanc.

1 feuille vin indigène.

2 tonneaux et deux caisses liqueurs-absinthe.

2 caisses essence.

1 balle anis.

1 balle bouchons.

Liège, le 16 octobre 1824.

L'inspecteur des Taxes Municipales, TIXHON.

FÊTE A JUIILLE. — Dimanche, lundi et jeudi 24, 25 et 28 courant, il y aura BAL à la Grande-Salle, chez veuve FRANCK, on y trouvera bon vins et autres rafraîchissemens à des prix très modérés. Le bal commencera à quatre heures. On jettera les jours susdits des roues de beaux dindons.

(152) La vente du bien du Sart en la commune d'Ampsins, près de Huy, aura définitivement lieu, aux enchères publiques, par devant le notaire PAQUE, en son étude rue St-Hubert, à Liège, le jeudi, 21 de ce mois, à 3 heures de relevée, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

AVIS INTÉRESSANT AU COMMERCE.

La manufacture primitive de VÉRITABLE CAFÉ-CHICORÉE est aujourd'hui, ensuite d'accroissement de succès, mise en pleine activité à Liège, près de la Douane et la porte Vivegnis, par DE BOR, sous la direction de G. A. CEREXHE l'auteur de cette branche de commerce, et avec le genre de perfection dont ledit café est susceptible : le commerce y sera donc servi d'excellente marchandise reconnue saine et fort économique, d'une ou d'autre qualité, qu'à présent il trouvera sous tous les rapports à son entière satisfaction.

J. F. PERET, rue Ste-Ursule, à la Balance, recevra ce matin un nouvel envoi d'huîtres anglaises toutes première qualité, à 4 fr. 25 le cent.

Chez PARFONDY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

(146) Lundi prochain, 18 courant, on vendra chez DUVIER, rue Velbruck, vers les 4 heures de relevée, une cuve et un refroidissoir de brasseur. Argent comptant.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non, avec remise et écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vue. S'adresser chez les Dlls. MAHOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n. 319.

Quartier garni à louer, composé de quatre ou cinq chambres, rue Souverain-Pont, n. 328.

BELLE MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE pour sortir de l'Indivision.

(130) La superbe maison de campagne sise à Fragnée, près la barrière du Val-Benoit, telle quelle est occupée par Madame veuve DEMET, n'ayant point été adjugée le quinze septembre dernier, son adjudication définitive aura lieu le vingt du courant, à dix heures précises du matin, au bureau de la justice-de paix du quartier du nord, rue Neuvise, ainsi qu'il a été précédemment annoncé.

Sur la mise à prix de dix-neuf mille florins, argent du royaume, audessus des charges désignées au cahier des charges ainsi fixée par le Tribunal civil de première instance séant en cette ville.

Le cahier des charges est déposé, et le tout est à voir comme le portent les précédens avis.

(133) A vendre une maison sise à Liège, en face de la Cathédrale, n. 591, composée d'une boutique, d'une pièce, cour, deux étages et greniers.

L'acquéreur aura pour le paiement du prix, telles facilités qu'il désirera.

S'adresser au notaire PAQUE.

A louer pour mars prochain, une ferme à une lieue de Liège, avec les bâtimens nécessaires; elle réunit prairies, terres et jardins légumiers.

On louera le tout ou partie, selon les facultés des amateurs, on pourrait même l'occuper dès à présent.

S'adresser à Me. DUSANT, notaire, rue Féronstrée, n. 569.

ACADÉMIE ROYALE DE DESSIN.

Le grand salon de la société d'émulation où sont exposés les études et les dessins, faits par les élèves de l'académie pendant l'année scolaire, restera ouvert au public jusqu'à dimanche soir inclusivement.

Mardi prochain, 19 octobre, on procédera, dans le même local, à la distribution solennelle des prix et des médailles : cette séance publique aura lieu à 4 heures précises.

Liège, le 15 octobre 1824.

AGENCE D'AFFAIRE, rue du Pont, n. 914, à Liège.

Jean-Baptiste LARDINOIS, rédige mémoires, pétitions et requêtes au roi; à ses ministres; aux diverses autorités et aux membres du gouvernement; il fait les déclarations de succession, en se renfermant dans l'esprit et le vœu des lois; procure des certificats de décès, d'absence des militaires; il fait aussi les bordereaux d'inscription hypothécaire, les renouvelles. En se chargeant de toute espèce de réclamation, il est l'organe des miliciens, des contribuables, de la veuve et de l'orphelin, des infortunés. Le même rédige les actes civils et commerciaux, qui peuvent avoir lieu sous seing-privé; il se charge de la vente de toute pension quelconque; de la négociation et de l'encaissement des effets et titres, sur la place, dans le royaume et à l'étranger; et continue à être l'agent et l'auxiliaire des ventes et achats d'immeubles, rentes, etc. Par ses relations avec l'agence de Paris, etc., etc.; par une correspondance active avec les négocians les mieux famés, il intervient toujours dans des opérations financières, etc. Toujours il saura borner son ministère à ses devoirs, aux démarches que l'honneur impose, et que le probité commande.

(160) De très-belles épines, de quatre ans, à vendre, provenant de semés, à 1 fr. 12 c., les cent plantes. S'adresser au jardinier, de et à Terhove, près de Tongres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le bureau n. 42 de la loterie royale de Bruxelles, ci-devant place devant St-Paul, est transféré rue du Pot d'Or, n. 624.

Fabrique de parapluies et cannes, les plus à la mode, à 20 f. On recouvre les parapluies, en percale, à 5 et 6 f., et on les raccommode à juste prix. Couverture de laine et coton, et sérinettes à 10 et à 12 f. Chez DUCARNE, rue d'Avroy, n. 543.

Un jeune homme de 27 à 28 ans, connaissant parfaitement les langues française et latine, etc., désirerait trouver un emploi quelconque soit dans une maison d'éducation ou tout autre. S'adresser rue St. Remy, n. 505.

() La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication par voie de soumission la fourniture 1°. de 24,910 livres des Pays-Bas, de pommes de terre dites Cornes de Gatte, en cinq lots; 2°. et 37,170 livres des Pays-Bas, de celles dites : Boulets, en cinq lots, et dans lesquelles il devra y avoir au moins un tiers d'une qualité dite Canelle. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désignées en argent des Pays-Bas, en toutes lettres, au prix fixe à raison de 100 livres, et remises au plus tard jeudi prochain, avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut, dès-à-présent voir le cahier des charges avec le détail des lots.

Une jeune personne de bonne famille et des environs de Liège, qui désirerait apprendre le commerce d'aunage et payer sa table, peut se présenter au bureau de cette feuille, où elle recevra les renseignemens nécessaires.

(158) A vendre six bonniers, quinze perches, six cent cinquante-deux palmes de terre labourable sis à Vlylingen et autres communes près de Maëstricht. S'y adresser au notaire DEPLISE, et à Liège, au notaire RICHARD, chargé de vendre ou louer présentement une maison, rue de la Sirène, avec pompe, n. 1115, près du Mont-de-Piété.

(159) On demande pour la campagne une garde d'enfant connaissant bien son service, pour soigner deux enfans. S'adresser à Chokier, n. 2.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

Jeudi 21 octobre 1824, à midi, au rivage de Chokier, le notaire DELVAUX vendra douze nacelles de bois, savoir : gros chênes, poutres, vernes, frênes, bois sciés du long, quantité de grosses pièces d'orme, planches de hêtre et de bois blanc, rais, jantes, et c. Argent comptant.

Vendredi vingt-deux octobre courant, à dix heures du matin, les enfans Decollon feront exposer en vente publique, et adjuger définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, même au dessous de la mise à prix, devant M. le juge-de-paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, en son étude à Verviers, une prairie située au lieu dit Basse-Voie, commune de Verviers, mesurant 65 perches carrées, tenant aux propriétés de MM. Gerdret et Arnold Dethier. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignemens.